PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES
Liberté
Égalité
Fraternité

REÇU LE
27 SEP. 2022
Communauté de Communes
VAL DE GATINE

Direction départementale des territoires
Service Prospective Planification Habitat
Bureau Planification-Risques
Affaire suivie par : Sonia Baron
Tél. : 05 49 06 89 63
Adresse mail : sonia.baron@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 21 SEP. 2022

Monsieur le Président,

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Val d'Egray a été approuvé le 23 juin 2020. La modification simplifiée n°1 du document d'urbanisme, prescrite le 28 juin 2022, m'a été adressée pour avis le 9 août dernier.

Cette modification a pour objet :
- l'instauration d'une protection pour les linéaires commerciaux sur la commune de Champdeniers,
- la rectification de deux erreurs matérielles de zonage,
- l'identification de bâtiments supplémentaires pouvant faire l'objet d'un changement de destination,
- plusieurs modifications du règlement écrit notamment pour intégrer les remarques de l'État concernant les constructions autorisées en zone inondable des secteurs agricoles et naturels.

Le dossier prévoit l'identification de cinq bâtiments supplémentaires pouvant faire l'objet d'un changement de destination (anciennes granges et château d'eau) car ils présentent un intérêt architectural qui justifie leur réhabilitation. Toutefois, s'agissant de bâtiments qui se trouvent à proximité d'exploitations agricoles d'élevage, il conviendra de démontrer dans la notice de présentation le respect des distances d'implantation et l'absence d'impact des réhabilitations sur le développement éventuel des exploitations.

Les autres évolutions n'appellent pas de remarque de ma part. Je prends acte que les précisions apportées dans le règlement des zones agricoles et naturelles, concernant les constructions autorisées en secteur inondable, permettent de répondre au recours gracieux du 2 octobre 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture
Xavier MAROTEL

Monsieur Jean-Pierre Rimbeau
Président
Communauté de communes de Val de Gâtine
Place Porte Saint-Antoine
79220 Champdeniers

Copie : Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Parthenay